



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Rédacteur : P. LARUE

☎ : 06 27 28 10 01

Référence : PV AG n°02/2021-2022

Date d'édition : 29-01-2022 (version 1)

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire des Archers Troyens

Date et lieu de la réunion : samedi 29 janvier 2022 : 17h00 –17h45 à la halle Hermant du complexe sportif H. TERRÉ (Troyes)

Participants :

Bureau de l'AG : Jérôme BRIERRE, président – Stanislas BIGET, trésorier – Philippe LARUE, secrétaire

Membres du conseil d'administration : Anthony BAUDOT, Martine HUET

Licenciés présents constituant l'AG : Leslie AUGUSTYN, Alis BOCLET-RICHTER, John COSSE, Rémy COSSE, Roger DESMAREST, Guillaume GAND, Serge MARCHAND

Membres de l'AG représentés par pouvoir : Jonathan DIETRICH (membre du CA)

Membres excusés : Michel DUPREY (membre du CA), Frédéric PATAUT (membre du CA)

Représentant du comité départemental de l'Aube : -

Représentant du comité régional Grand Est : -

Représentant de la mairie : -

Ordre du Jour de la réunion :

- Election de 2 membres supplémentaires au Conseil d'Administration



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Quorum :

Membres du club âgés de plus de 16 ans à la date de l'AG, membres de l'association depuis plus de 6 mois : 27 (base : licenciés saisons 2020-2021 et 2021-2022).

Membres du club âgés de moins de 16 ans à la date de l'AG, membres de l'association depuis plus de 6 mois : 12 (base : licenciés saisons 2020-2021 et 2021-2022) => représentés par un de leurs parents ou par leur tuteur légal.

Membres constituant l'AG (à jour de leur cotisation) : 39 (27+12)

Quorum nécessaire aux délibérations de l'AG : 10

Avec 12 membres présents constituant l'Assemblée Générale, le quorum permettant à cette instance de délibérer est atteint (12 présents pour 39 membres constituant l'AG, soit plus du quart des membres).

Elections au Conseil d'Administration :

La modification des statuts de l'association lors de l'Assemblée Générale du 23/10/2021 permet de procéder à l'élection de 10 membres au Conseil d'Administration contre 8 avant cette modification des statuts. Cette disposition ne pouvant être rendue applicable qu'après dépôt en Préfecture des nouveaux statuts, l'élection au CA de membres supplémentaires n'a pu être réalisée lors de l'AG du 23/10/2021. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par le CA en application de l'art. XIII des statuts de l'association pour procéder à cette élection.

Sortants : Néant

Candidatures : Leslie AUGUSTYN, Serge MARCHAND

Nom - Prénom	Pour	Contre	Abstention
Leslie AUGUSTYN	13	0	0
Serge MARCHAND	13	0	0

Votants : 13 (12 présents et 1 représenté par mandat)

Sont élus au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale :

- Leslie AUGUSTYN
- Serge MARCHAND

A l'issue de l'Assemblée Générale, le bureau reste inchangé :

- Président : Jérôme BRIERRE
- Trésorier : Stanislas BIGET
- Vice-trésorière : Martine HUET
- Secrétaire : Philippe LARUE



LES ARCHERS TROYENS
1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Le Président

Jérôme BRIERRE

Le Secrétaire

Philippe LARUE